

AFFAIRE No 18 - REVISION DU CONTRAT D'AFFRETEMENT POUR LA DESSERTE DE MOUFIA ET DE BOIS-DE-NEFLES POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN - APPROBATION DE L'AVENANT No 112

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 24 septembre 1986, vous avez approuvé le contrat passé entre la C.G.E.A. et Monsieur ZANEGUY pour l'exploitation du service de transport en commun de Moufia et de Bois-de-Nèfles.

Afin d'évaluer exactement les charges de la société, la convention a prévu qu'après six mois d'exploitation, tous les éléments composant la recette garantie, à savoir : les frais kilométriques, les lubrifiants, le gas-oil, les pneumatiques, l'entretien, les salaires, pourraient être révisés après examen des coûts réels.

Les résultats de cette analyse me conduisent à vous proposer de fixer le nouveau montant de la recette garantie à 1 802 894 Francs H.T., au lieu de 1 717 600 Francs H.T. -ce qui correspond à une augmentation de 5 %-.

Je vous demande d'approuver l'avenant no 112 fixant la nouvelle garantie de recette, avec effet rétroactif au 1er octobre 1986 -point de départ de la convention-.

Je mets cette affaire aux voix.

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Le principe de cette révision a été arrêté lors de la signature du contrat.

Commission des Affaires Economiques

Un nouveau point sera à faire lors de l'achèvement du premier exercice comptable.

Commission des Finances

Elle n'émet aucune objection.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 30 JUL. 1987
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

M. HOARAU M. : Cette révision a été prévue au contrat au bout de six mois d'exploitation. Elle est déjà intervenue pour la ligne de la Montagne -lors d'un précédent Conseil Municipal-.

C.M. du 23 juillet 1987

Affaire n° 18 - 2 -

M. MANES : Monsieur le Maire, il s'avère de plus en plus qu'il y a des problèmes de circulation avec les cars assurant actuellement la desserte des écarts, étant donné leur gabarit. Je n'en veux pour preuve que la circulation à la Montagne où déjà plusieurs accidents matériels sont survenus ; les dommages corporels ont fort heureusement été limités.

Il est bien évident que le gabarit des cars n'est pas très approprié, pour l'heure, à la largeur des chaussées existantes.

Ne faudra-t-il pas revenir, un jour ou l'autre, sur ce point, et essayer de voir dans quelles conditions le problème pourrait être résolu ?

Le Maire revient dans la salle à 18 H 03.

M. MANES : J'ajoute que j'ai eu l'occasion, à titre personnel, d'intervenir auprès de la C.G.E.A. pour que cette Compagnie rappelle à son personnel roulant qu'il lui faut faire preuve de davantage de modération dans la conduite de leur véhicule -la C.G.E.A. étant l'affrêteur des transports des écarts-.

M. DINDAR : Monsieur MANES m'enlève les mots de la bouche.

J'habite à Bellepierre. Et, tous les soirs, en remontant vers dix-neuf heures, je croise le bus en signalisation de dépôt -il est alors à vide-. A chaque fois, c'est un véritable rallye ; il descend à vive allure.

J'attire votre attention sur ce point. Nous l'avons déjà signalé à la C.G.E.A. ; et, je n'ai pas vraiment l'impression que des consignes ont été données pour y remédier. Il faudra donc qu'il y ait un accident mortel pour que, une fois pour toutes, le problème soit véritablement posé.

Il faudrait que les chauffeurs de cette Compagnie soient plus consciencieux et plus prudents.

Il se pose également, bien entendu, le problème de la longueur des cars, en fonction de la capacité des voies existantes.

Tout cela étant dit, Monsieur le Maire, je reviens à la charge en abordant le thème -que vous aviez évoqué, il y a un an de cela- de la complémentarité du réseau des bus et de celui couvert par les taximen de Saint-Denis.

Je vous demande de m'excuser d'avoir à y revenir.

Je rappelle que la Commune compte cent dix chauffeurs de taxis ; et que ceux-ci ont de gros problèmes économiques parce qu'ils ont de moins en moins de travail. Vous aviez donné consigne à la C.G.E.A., sur ma proposition, l'année dernière, pour faire une étude sérieuse sur les possibilités de complémentarité entre les bus et les taxis, notamment pour la desserte des écarts très éloignés tels que les tronçons du Brûlé, de Moufia... Je regrette donc que la C.G.E.A. n'ait pas tenu compte de votre observation. En tous les cas, pour ma part, je n'ai pas eu connaissance des retombées d'une telle étude ; et, je n'ai vraiment pas l'impression qu'on ait tenu compte de cette remarque -ce qui est regrettable-.

.../...

M. MANES : Je vais compléter votre intervention en demandant, au nom du Conseil Municipal, à la C.G.E.A. de faire faire un pointage des horaires entre tel ou tel secteur, de façon à revoir les temps de déplacement nécessaires entre ceux-ci.

Après étude personnelle de ce qui se fait par exemple sur le secteur de la Montagne, il s'avère que le temps écoulé entre la Gare Routière et le seizième et le dix-septième kilomètres est à peu près correct ; par contre, entre certains points de la Montagne -par exemple : Ruisseau Blanc et la station suivante-, le temps de déplacement imparti au chauffeur est insuffisant.

Je veux simplement dire que le temps total de la liaison est peut-être bon, mais que les temps intermédiaires seraient à revoir. Je demande donc que le Conseil Municipal intervienne auprès de la C.G.E.A. pour que cette dernière recommande à ses chauffeurs davantage de modération et pour qu'elle révisé très rapidement -au moins pour la rentrée scolaire de septembre prochain- ses horaires entre différents points des réseaux.

M. ANNETTE : Je reprends le constat que j'avais dressé lors du dernier Conseil Municipal, il y a quelques mois, à savoir qu'effectivement les bus sont trop grands, trop larges... Il nous avait été répondu alors que la solution retenue était la meilleure.

Pour ma part, je n'en suis pas sûr. Je crois surtout que la C.G.E.A. dispose de données permettant de démontrer qu'il s'agit bien de la bonne solution. Cependant, les usagers peuvent constater d'eux-mêmes, quotidiennement, que ces bus sont vides et donc trop grands. Alors, je crois qu'il faut qu'il y ait une confrontation pour aller au fond des choses. La C.G.E.A. a opté pour ces bus, et démontrera à tout le monde qu'aujourd'hui, ce sont les meilleurs.

En fait, à la Bretagne et sur un certain nombre de chemins, la circulation est très entravée pour les usagers parce que les dimensions des autocars ne correspondent pas aux réseaux. De plus, ces véhicules ne sont pas forcément remplis, sauf peut-être aux heures de pointe -en dehors de cela, ils ne répondent pas aux besoins-.

M. BOURHIS : Sachez que la taille de ces autocars est réglementaire. Ceux choisis par la C.G.E.A. pour la desserte des réseaux l'ont été en fonction de la rentabilité. En fait, si l'on veut avoir des bus de capacité moindre, il faut les doubler ; et, il faut également changer la garantie.

M. ANNETTE : Peut-être pourrait-on aussi prendre en compte le mécontentement des usagers et les risques encourus par tous.

M. BOURHIS : Je vous parlais à l'instant du problème économique.

LE MAIRE : Permettez-moi d'intervenir. Qu'appellez-vous "usagers" ? Sont-ce ceux qui circulent en voitures, ou ceux qui utilisent les cars ?

M. ANNETTE : Les deux.

LE MAIRE : En l'espèce, ce sont ceux qui prennent les cars qui comptent. Cela ne veut pas dire qu'on doit écraser les autres. Mais, la destination des cars est justement de transporter des personnes. Il faut donc considérer le problème tel qu'il est.

M. ANNETTE : Vous me demandez : "Qu'appellez-vous "usagers" ?". Je n'ai pas même eu le temps de répondre que vous aviez déjà formulé la réponse à ma place -comme d'habitude-.

LE MAIRE : Vous me dites que ce sont les automobilistes ?...

M. ANNETTE : Pas du tout. J'ai dit : "Les deux.". Vous m'avez répondu alors que non, ce sont les usagers des bus. Moi, je parle des deux catégories d'usagers : de ceux qui se trouvent dans des bus énormes alors que ceux-ci sont vides -ils pourraient être transportés dans des bus moins grands-...

M. BOURHIS : Le problème des bus vides est secondaire.

M. ANNETTE : De deux choses l'une : soit on veut se cantonner dans notre position...

LE MAIRE : Vous avez là une vision externe du problème.

M. ANNETTE : C'est vrai...

LE MAIRE : Les chiffres sont parlants.

M. ANNETTE : Il est vrai que je ne prends pas le bus tous les jours, comme vous -plus exactement, comme vous, vous ne prenez pas le bus tous les jours-. Vous êtes en train de nier l'évidence.

LE MAIRE : Mais non, on ne nie pas cela.

M. ANNETTE : Il y a partout des problèmes. Essayons de les régler.

Je crois que si quelques bus supplémentaires de taille plus modeste sont mis en service, la dépense pourra être absorbée dans la masse globale de l'opération, sans qu'il y ait une incidence énorme sur le coût du ticket, compte tenu notamment des 20 000 000 Francs de versement transport que la Commune encaisse tous les ans.

Je pense qu'on doit pouvoir solutionner ce petit problème avec un peu de bonne foi.

M. BOURHIS : Sachez que cette somme perçue tous les ans est prête d'être dépassée, si l'on continue ainsi.

M. ANNETTE : Si on laisse la C.G.E.A. faire ce qu'elle veut...

M. BOURHIS : Non, Monsieur ANNETTE, nous ne laissons pas cette Compagnie faire ce qu'elle veut. Les choses sont toutes contrôlées, ici. Les chiffres sont d'ailleurs à votre entière disposition.

Nous parlons à l'heure actuelle des dimensions des véhicules, de leur encombrement sur les routes. Ils sont effectivement énormes -ils comptent de douze à quinze rangées de sièges-. Il s'agissait de faire un choix concernant la rentabilité de l'opération. Il fallait apprécier le nombre de chauffeurs nécessaires, le nombre de mécaniciens...

M. ANNETTE : Les bus plus petits ne sont-ils pas aux normes ?... Il n'en existe pas de plus petits ?...

.../...

.../...

C.M. du 23 juillet 1987

Affaire n° 18b M.5 -

M. BOURHIS : C'est un problème de rentabilité. Il y en a de plus petits. Mais, vous allez transporter vingt passagers, au lieu de quarante à soixante.

M. ANNETTE : D'accord.

M. BOURHIS : Par contre, si vous avez un bus qui compte quatre-vingts places, et si vous décidez de le remplacer par un autre de trente places, il faudra donc trois bus pour assurer une desserte.

M. ANNETTE : Bien sûr. Tout le monde n'est pas idiot autour de cette table.

M. BOURHIS : Le problème est ainsi. Je ne dis pas que quiconque ici est idiot...

M. ANNETTE : S'il y a des décisions à prendre, il n'appartient pas à un élu ou au Directeur de la C.G.E.A. de le faire.

Etudions deux ou trois hypothèses pour cerner les conséquences découlant du fait qu'on opte pour tel petit bus ou pour tel autre. Ce sera le Conseil Municipal qui tranchera en dernier ressort.

M. BOURHIS : Il ne vous est pas difficile de demander qu'une étude soit faite là-dessus.

M. ANNETTE : Le Conseil Municipal décidera en examinant les avantages et les inconvénients des différentes hypothèses.

M. BOURHIS : S'agissant des dimensions des véhicules, il faut savoir qu'on retrouve cette même donnée chez les privés. Les transporteurs qui, par exemple, exploitaient le circuit du Brûlé avaient des bus de mêmes dimensions -fait qui se vérifiait également à la Montagne, hormis que ceux actuels sont un peu plus longs-.

M. ANNETTE : Pour ma part, je ne parle pas de la Montagne -ce qu'a d'ailleurs fait Monsieur MANES-, mais de la Bretagne.

M. BOURHIS : Les bus "SAUTRON" sur la Bretagne étaient de même gabarit ; mais, ils n'empruntaient pas les mêmes chemins.

M. ANNETTE : A la Bretagne, il y a de gros problèmes : les bus se croisent difficilement. Il se peut que ces véhicules ne circulent pas sur les mêmes chemins ; mais, il n'en demeure pas moins qu'il y a là un problème. Il faut donc l'étudier.

M. BOURHIS : Je vous ferai remarquer qu'à la Montagne, nous sommes en train d'élargir les voies empruntées par les bus.

M. ANNETTE : C'est là une solution très partielle. Le problème reste entier.

M. BOURHIS : Vous savez bien qu'un problème d'ensemble ne se règle pas du jour au lendemain.

M. ANNETTE : Oui. Mais, discutons-en. On a l'impression que ce problème-là doit être tranché par X, Y ou Z.

M. BOURHIS : Cela n'a jamais été le cas, et a toujours été soumis au Conseil Municipal.

M. ANNETTE : On en a parlé il y a plusieurs mois. Il nous avait été répondu alors que c'était là la meilleure solution. Apparemment, aujourd'hui, le problème se pose ailleurs. Je souhaite donc que le Conseil Municipal en soit saisi ; et que des hypothèses de travail puissent être établies. Le Conseil Municipal pourra après cela se prononcer.

M. BOURHIS : Je ne suis pas opposé à cette démarche, Monsieur ANNETTE.

LE MAIRE : Pour ma part, Monsieur ANNETTE, je suis d'accord sur le principe de faire les études souhaitées. Cependant, certaines ont déjà été faites. Une solution a été présentée au Conseil Municipal qui a, par la suite, délibéré. Peut-être le Conseil Municipal n'avait-il pas une juste vision du problème. Néanmoins, cette affaire a été présentée en séance ; et, le vote s'y rapportant a déjà eu lieu. Cela n'a rien de particulier, de secret... La décision a été prise ici même.

M. ANNETTE : La taille des bus était incluse dans un ensemble.

LE MAIRE : Cela avait également été fixé alors.

M. ANNETTE : Aujourd'hui, les Conseillers eux-mêmes vivent le problème. Il est donc souhaitable d'en rediscuter.

LE MAIRE : J'admets que le problème existe. Cependant, est-ce que Monsieur MANES est déjà entré dans ces cars ?...

M. ANNETTE : Je l'ignore. En fait, Monsieur MANES se fait le porte-parole de la population de la Montagne.

LE MAIRE : Monsieur MANES se trouve dans la même situation que vous et moi. Il a vu ces cars arriver sur les routes en y occupant beaucoup de place -cela, de même que les bus parisiens le font, de même que n'importe quels bus dans n'importe quelles villes-. Ce qu'il faut voir d'abord, c'est que ces véhicules assurent le transport de nombreux usagers qui ne disposent pas d'une voiture personnelle -lesquels usagers sont satisfaits de pouvoir se déplacer en bus-. Cela étant mis à part, est-ce nécessaire de doubler le nombre des bus existants sous prétexte que ceux trop grands constituent une gêne pour les automobilistes ?... Je ne le crois pas.

M. ANNETTE : Vous voulez donc opposer ceux qui ont des voitures et ceux qui n'en possèdent pas !...

LE MAIRE : Non. Je dis simplement que le service des transports en commun existe pour ceux qui s'en servent.

M. ANNETTE : C'est là une évidence.

LE MAIRE : Ces usagers, jusqu'à preuve du contraire, sont contents.

M. ANNETTE : C'est vous qui le dites.

LE MAIRE : Y a-t-il déjà une réclamation de leur part ?...

M. ANNETTE : Bien sûr.

LE MAIRE : Ah bien ?!...

M. ANNETTE : Il y a les piétons, par exemple. Si vous empruntiez le Chemin Bois Rouge, à la Bretagne, vous verriez...

M. BOURHIS : Il est en cours d'élargissement, en ce moment.

M. ANNETTE : Oui. Mais, il n'est pas réalisé sur toute la voie. Il existe des passages très difficiles. Les piétons en sont gênés.

M. BOURHIS : Il en existe partout, Monsieur ANNETTE.

M. ANNETTE : Cela, ce n'est pas une réponse.

M. BOURHIS : Même en ville de Saint-Denis, il y a des passages difficiles.

M. ANNETTE : Pourquoi parlez-vous de Saint-Denis ? Si un problème ne doit pas être abordé parce que la situation évoquée est partout la même, alors ce n'est plus la peine d'en parler.

LE MAIRE : Le service des transports en commun donne satisfaction, et demande à être amélioré. Mais, il ne s'agit pas de présenter les choses ici -sous le prétexte d'un point de détail-, comme si tout allait mal. Je n'approuve pas cette démarche. Et, c'est pour cette raison que je défends ce dossier avec tant de vigueur.

Lorsque nous réalisons une opération qui fonctionne bien, il se trouve toujours quelqu'un pour relever un point tendant à démontrer que cela ne va pas. Ainsi, lors de l'aménagement de l'Avenue Delattre de Tassigny, il a été dit que ce serait une piste pour fous du volant qui écraseraient les gens. Par contre, on ne voyait pas que la circulation s'en trouverait améliorée, qu'il y aurait beaucoup plus de place, que les cars pourraient y circuler plus aisément... Tout cela n'a pas été vu alors. On a seulement considéré que ce serait une piste pour fous du volant. Mais cela, c'est la "sinistrose".

M. ANNETTE : Mais non, Monsieur le Maire, on soulève un problème.

LE MAIRE : Le service des transports en commun sera amélioré au fil du temps. Mais, il est évident que lorsqu'une décision aussi importante a été prise, ce n'est pas au regard d'une simple remarque formulée par quelques-uns que les cars vont être changés. D'ailleurs, que fera-t-on de ceux actuels qui ont coûté cher ?...

M. ANNETTE : Cela est vrai. Les personnes assises autour de cette table ne sont pas irresponsables. Elles soulèvent le débat parce qu'à la Montagne le problème se pose, également à Bois-de-Nèfles, à la Bretagne. Les routes sont trop étroites.

LE MAIRE : Cela ne se passe pas uniquement là. Ce problème existe également sur le centre-ville. Cependant, il pose partout : ici, à Paris, à Bordeaux, à Marseille..., et là où circulent des grands cars.

M. ANNETTE : Et vous croyez donc que partout ailleurs rien n'est mis en oeuvre pour tenter d'enrayer cet état de fait ?!...

LE MAIRE : Il fallait faire un choix ; et, nous l'avons fait en faveur des usagers.

M. ANNETTE : Nous avons choisi sans avoir toutes les données en main, sans peser toutes les conséquences de ce choix.

LE MAIRE : Vous, peut-être... Nous, nous l'avons fait en connaissance de cause.

M. BOURHIS : Monsieur ANNETTE, nous avons retenu une compagnie qui a une expérience nationale, pour la réalisation de cette étude. Pour votre gouverne personnelle, sachez que de nombreuses communes de métropole s'informent de notre réseau de transports en commun, des conventions que nous avons faites, des matériels que nous utilisons, de la rentabilité de l'entreprise.

Pour nous, c'est un satisfecit d'avoir réussi dans ce domaine.

M. MANES : Avant de terminer avec cette question, Monsieur le Maire, je voudrais répondre à votre interrogation de tout à l'heure visant à savoir si j'avais déjà pris le car. Oui, je l'ai fait, et j'ai même alors contrôlé leurs horaires. C'est donc, je crois, que j'ai effectué mon travail.

LE MAIRE : Bien.

M. MANES : Deuxièmement, j'ai uniquement parlé du gabarit des cars pour le mettre en parallèle avec les routes actuelles qui, effectivement, ne sont pas toutes très larges. Mais, j'ai surtout demandé que le service soit amélioré en fonction de la révision des horaires.

LE MAIRE : Oui, cela sera fait.

M. MANES : Ne mélangeons pas les critiques de part et d'autre.

M. BOURHIS : Vous avez parlé des transports scolaires, en demandant les horaires pour la rentrée prochaine.

M. MANES : Non. J'ai abordé le point des horaires des cars entre différentes stations.

LE MAIRE : Il a été question d'un horaire entre Saint-Denis et la Montagne qui est à peu près correct, et d'autres horaires à l'intérieur de la Montagne qui sont peut-être trop serrés.

M. BOURHIS : Et, vous voyiez cela dans l'optique de la prochaine rentrée scolaire.

M. MANES : J'ai simplement dit que l'horaire de station terminale à station terminale est en général bon. Par contre, à l'intérieur de cet horaire général, il faudrait revoir les horaires entre différentes stations, à savoir : augmenter les temps impartis de façon à ce que les chauffeurs aillent moins vite.

LE MAIRE : D'accord. Il est vrai que si la route reliant Saint-Denis à Saint-Bernard convient parfaitement aux bus, celles plus petites sillonnant le secteur lui-même leur conviennent moins bien. Un aménagement particulier doit être entrepris au niveau de ces itinéraires. Dans cette attente, il conviendrait d'accorder aux chauffeurs des bus davantage de temps pour assurer les liaisons entre stations, pour qu'ils puissent ralentir légèrement leur allure.

M. PAYET P. : En ce qui concerne les transports de la Montagne, je suis tout à fait d'accord avec Monsieur MANES au niveau du gabarit des bus qui circulent sur le réseau. Je dois ajouter que, au niveau de la section "Montagne urbanisée" - à savoir : le huitième kilomètre-, où il y a beaucoup de voitures et un nombre appréciable d'habitants qui y vivent (environ huit mille, cinq cents personnes), un problème se pose au point de vue circulation. Par contre, on doit dire aussi que cela marche très bien entre le huitième kilomètre et Saint-Bernard.

000072

3 - 01 03 231111

LE MAIRE : Monsieur MANES estime que les temps de parcours sont un peu trop serrés, et que, de ce fait, les chauffeurs des bus sont contraints d'aller un peu vite.

M. PAYET P. : Cela est vrai.

M. BOURHIS : Ce point pourrait être revu.

M. PAYET P. : Je suis tout à fait d'accord avec lui. Il y a cependant des endroits où cela marche bien.

M. BOURHIS : Les horaires entre certaines stations seraient à revoir. Je ne dis pas le contraire. Mais, de là à changer toute la structure du R.T.D. parce que les bus sont trop larges, c'est une autre chose. Il faudrait savoir alors si nous sommes décidés à payer...

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.